



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction
départementale
des territoires**

Le Mans, le 09/09/2025

AVIS A LA BATELLERIE

RIVIÈRE LA SARTHE

- VU** le Code du domaine public fluvial ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le règlement général de police de la navigation intérieure ;
VU l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière La Sarthe ;
VU l'arrêté du 09 septembre 2025 portant interruption de la navigation à l'occasion des écourues sur la Sarthe navigable ;
VU le courrier du Conseil Départemental en date du 08 mars 2025 sollicitant la fermeture de la navigation pendant la période des écourues entre le 25 août et le 21 novembre 2025.

CONSIDÉRANT que les écourues permettent la réalisation de travaux nécessaires au bon entretien du domaine public fluvial ;

CONSIDÉRANT que l'interruption de la navigation est supérieure à 10 jours ;

CONSIDÉRANT que les écourues auront lieu en deux temps, avec un premier abaissement des barrages dans la métropole du Mans, puis un abaissement des barrages en aval du Mans.

À l'occasion des écourues sur la rivière Sarthe à partir du barrage d'Enfer au Mans jusqu'à la limite départementale du Maine-et-Loire, la navigation sera interrompue aux dates suivantes :

- du 25 août au 21 novembre 2025 inclus entre le barrage d'Enfer et l'écluse de Chaoué sur la commune du Mans ;**
- du 15 septembre au 21 novembre 2025 inclus entre l'écluse de Chaoué au Mans et le barrage de Cheffes dans le Maine-et-Loire.**

Le déplacement des embarcations avec pour objectif la mise à l'abri pour la durée des écourues est **toléré jusqu'au 15 septembre à 14h, entre l'écluse de Chaoué et le barrage de Sablé**, après accord express du service Service eau et rivières domaniales du Département de la Sarthe, et information du service Eau et Environnement de la direction départementale des territoires de la Sarthe (DDT).

Seules les embarcations nécessaires à la réalisation de travaux prévus pendant les écourues et les embarcations des services de secours pourront naviguer pendant cette période.

L'adjoint au chef du service eau environnement



Raphaël CHAUSSIS

19, Bd Paixhans – CS 10013
72042 LE MANS CEDEX 9
Tél : 02 85 32 75 00
Mél : ddt@sarthe.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30 12h00 / 13h30 16h30